

DÉPARTEMENT

DU VAR.

GRASSE, le 19 août 1820.

SOUS-PRÉFECTURE

de

L'ARRONDISSEMENT

DE GRASSE.

*M*ONSIEUR LE MAIRE,

CIRCULAIRE.

*N*ous arrivons à l'époque où tous les Français, confondus par sentiment, vont célébrer la ST.-LOUIS, fête de l'auguste Monarque à qui nous devons la paix et de sages institutions pour la consolider. Ce n'est point par des dépenses excessives que l'on doit célébrer un jour aussi solennel, mais par des vœux déposés au pied des autels, par l'union sincère de tous les citoyens et par des distributions d'aumônes, s'il est possible; il faut, ce jour-là, que le pauvre, oubliant un instant ses privations, vienne mêler une joie exempte d'amertume à la joie publique, et confondre ses vœux avec tous ceux que forment les sincères amis de leur pays, et les fidèles serviteurs du Roi, pour la conservation et la prospérité de sa Dynastie. Je vous invite néanmoins, Monsieur le Maire, à vous borner, pour subvenir aux dépenses nécessaires à la célébration de cette fête, à disposer seulement des fonds affectés au budget pour fêtes publiques. C'est une fête de famille, dont le caractère sera d'autant plus touchant qu'il sera plus religieux.

Agréez, Monsieur le Maire, l'assurance de ma parfaite considération.

Le Sous-Préfet,